

Service Santé Scolaire

Besançon, le 2 septembre 2024

Affaire suivie par :

IRF/MM/CD

Tél : 03 81 65 48 98

Mél :

ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr

fip.sante-social.dsden25@ac-besancon.fr

Mesdames, Messieurs

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Objet : Mineur en danger ou en risque de l'être

PROCEDURE

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents nécessaires à la rédaction d'une Information Préoccupante (IP). **Merci de détruire ceux que vous possédez pour n'utiliser que ceux envoyés ce jour.**

L'école joue un rôle primordial de détection en matière de protection de l'enfance. **Toute suspicion de danger pour un élève doit faire l'objet d'une IP.**

Dans notre département le dispositif en vigueur est le suivant : **les Informations Préoccupantes doivent être adressées à la DSDEN du Doubs**, aux conseillères techniques, médecin (pour le 1^{er} degré) et assistante sociale (pour le second degré).

La transmission des IP se fait à partir d'une plateforme sécurisée : **FILESENDER**

Procédure : Se connecter via PRATIC + sur FILESENDER – onglet déposer des fichiers.

Destinataire : **RAPPEL** : seul le Service Santé Social est destinataire.

Pour pouvoir saisir l'adresse, il faut que l'onglet "**obtenir un lien au lieu d'envoyer à des destinataires**" (à droite sur l'écran) ne soit pas coché. Voir copie de l'écran jointe au présent envoi.

Saisir l'adresse : fip.sante-social.dsden25@ac-besancon.fr

Sujet : IP + nom de l'école ou de l'établissement

Message optionnel : Message habituel (veuillez trouver ci-joint)

ATTENTION : aucun autre destinataire ne doit être ajouté. Ceci pour répondre aux conditions RGPD en vigueur.

Veuillez transmettre le document en **format PDF**.

Le Conseil Départemental étant le chef de file de la protection de l'enfance, les IP sont transmises à la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes).

Face à ces situations, les enseignants peuvent se sentir démunis, affectés par les révélations de leurs élèves, ou même craindre la réaction des parents.

Nous vous rappelons que les conseillères techniques, médecin, Madame RISOLD-FAIVRE, et assistante sociale, Madame MONTACLAIR sont à votre disposition pour échanger sur toute difficulté dans le traitement de ces situations.

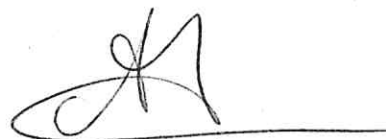
Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le médecin conseiller technique



Isabelle RISOLD-FAIVRE

La Conseillère technique
départementale
du service social en faveur des élèves



Mélanie MONTACLAIR

PJ :

- Fiche d'information préoccupante ou de signalement d'enfant en danger
- Guide à l'usage des professionnels
- Copie écran de filsender